

Image not found or type unknown



Ajouter un deuxieme prénom

Par **felibelle**, le **25/02/2009 à 08:58**

bonjour rnpeut on rajouter un deuxieme prénom a un enfant et quelles sont les démarches.rnmerci

Par **Paula**, le **25/02/2009 à 09:16**

Bonjour,rnrnVoilà le texte :rnrn*Toute personne qui justifie d'un **intérêt légitime** peut demander à changer de prénom. La demande est portée devant le Juge aux Affaires Familiales à la requête de l'intéressé ou, s'il s'agit d'un incapable, à la requête de son représentant légal. **L'adjonction** ou la suppression de prénoms peut pareillement être décidée.*rn Si l'enfant est âgé de plus de treize ans, son consentement personnel est requis rnrnL'Avocat est obligatoire et il fera les démarches auprès du Juge. Prenez rendez-vous et il vous dira les chances de succès d'une telle procédure.rnrnCordialement.

Par **malika92**, le **20/04/2016 à 09:23**

bonjour ma fille de 9 ans elle a un prénom Français j'aimerais bien ajouté son non sur sa carte identité et je sais pas comment procidernMERCI

Par **malika92**, le **20/04/2016 à 09:24**

le prénom en question et MERYAME

Par **amajuris**, le **20/04/2016** à **11:47**

bonjour, rnvous devez vous adresser au juge aux affaires familiales avec avocat obligatoire
mais il faut un motif légitime.rnvoir ce lien:rn<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F885>rnsalutations